

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE BRIE-SOUS-MATHA**

Dépôt en préfecture le :

L'an Deux Mille douze et le 20 Juillet à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bernard GOURSAUD, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES	
En Exercice	Présents
11	---
	Votants
	---
DATE DE LA CONVOCATION	
16/07/12	
DATE D'AFFICHAGE	
27/07/2012	

**Présents :** Messieurs Bernard GOURSAUD, Pierre SPELETTA, Michel ADAM, Jean-Jacques LABROUSSE et Madame Michelle GUILLAUME

**Absent(e)s excusé(e)s :** Mesdames Christine SABOURAUD, Françoise GUINDANT, Natacha BLANCHET.

**Absent(e)s avec pouvoir :**

Monsieur Jean-Louis TEXIER pouvoir à Bernard GOURSAUD

Monsieur Robert ROBIN pouvoir à Michelle GUILLAUME

Monsieur Pierre COLLENOT pouvoir à Jean-Jacques LABROUSSE

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre SPELETTA

**Séance de 14 heures :**

La séance était initialement prévue le 16 juillet 2012 à 13 h 30 mais le quorum n'était pas atteint, le Conseil Municipal n'ayant pu délibérer, la séance a été renvoyée à la date du 20 juillet 2012.

Monsieur le Président informe le Conseil Municipal que les 5 membres présents peuvent délibérer, conformément à la loi et déclare la séance ouverte.

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Pierre SPELETTA est nommé secrétaire de séance.

**1. Informations du Maire**

- **Congrès des Maires :** Monsieur le Maire a participé au Congrès des Maires organisé à Pont l'Abbé d'Arnoult le 07 juillet 2012. Celui-ci a rencontré un réel succès avec une intervention brillante de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président du CESE (Conseil Economique Social et Environnemental) qui est venu présenter « les forces et les fragilités de la société française ».
- **Villages Fleuris :** Dans le cadre de la participation de la commune au concours des Villes et villages fleuris, le jury départemental est venu visiter la commune le 04 juillet dernier. Nous serons informés des résultats dans quelques semaines.
- **Préemption :** Deux ventes de biens ont eu lieu sur lesquelles la commune n'a pas souhaité préempter : vente MOREAU/DENECHERE & vente COLLENOT/DENECHERE (Rue de la Groie).
- **Avancement des travaux de la mairie :**
  - La nouvelle bibliothèque est terminée, il ne reste plus qu'à faire l'aménagement intérieur. Monsieur le Maire en profite pour féliciter le personnel communal pour son excellent travail.
  - La rampe d'accès handicapée est en cours de création et les normes en vigueur ont bien été respectées. La société Saintonge Tailles de Pierre va confectionner des parements en pierres de taille qui seront apposés sur le muret de la rampe afin de cacher les parpaings.
  - Le compteur EDF a été déplacé à l'extérieur pour une meilleure facilité d'accès.
  - Salle des mariages : Nous cherchons une solution aux problèmes de résonance et d'acoustique de la salle des mariages. Des devis ont été sollicités.
- **Voirie 2012 :** Le Conseil Général propose des aides en participant au financement des travaux de voirie pour l'année 2012. La commune de Brie-sous-Matha a donc à sa disposition une enveloppe de 3 000 € financée à 25% par le Conseil Général. La mairie va donc solliciter cette participation sans effectuer d'emprunt.
- **Carrière de la rente :** La remise en état de la carrière de la rente sur la commune a été abordé lors de la dernière réunion de CDC le 12 juillet dernier. Le président a confirmé que des devis allaient être demandés afin de niveler cette carrière pour septembre 2012.
- **SDCI :** une nouvelle proposition de la Préfète concernant la création d'une grande CDC est en cours d'élaboration, les communes du canton auront à se prononcer individuellement avant fin septembre 2012.
- **Lotissement :** Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré la police de l'eau à la DDTM de La Rochelle afin de savoir si notre dossier était soumis à autorisation ou déclaration. Il s'avère que notre dossier est soumis à déclaration.

Le cabinet d'étude GEOTEC est en train de nous préparer le dossier « loi sur l'eau » pour le lotissement qui présente notamment la gestion d'évacuation des eaux pluviales... qui accompagnera la déclaration que nous devons adresser à la police de l'eau. La durée d'instruction de ce dossier est d'environ 2 mois.

De plus, la commune est propriétaire d'un terrain au Pré Rond, proche du futur lotissement qu'elle n'exploite pas actuellement. Le Conseil Municipal envisage de l'aménager afin de créer un « espace vert aménagé » (plantations d'arbres, engazonnement, petites mares, tables pique-nique...) pour les habitants ce qui fera la liaison et un lieu de rencontre entre le bourg et le lotissement.

**2. CUI-CAE Entretien Espaces Verts et Voirie : Création de poste – Recrutement en remplacement de Jacques POUILLOU**

Monsieur le Maire propose de créer un nouveau Contrat d'Aménagement à l'Emploi «Espaces Verts et Voirie » celui de M. Pouillou étant arrivé à échéance et ne pouvant pas être renouvelé par pôle emploi.

Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 8 à 10 mois renouvelables jusqu'à 18 mois (nouvelles dispositions)

Prise en charge de l'État entre 70 % et 90 %.

Temps de travail : 22 heures hebdomadaires.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de créer un nouveau CUI-CAE « Espaces Verts et Voirie » par :  
6 VOIX POUR et 2 ABSENTIONS (COLLENOT/LABROUSSE)

### **3. CUI-CAE Entretien Espaces Verts et Voirie : Nomination**

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 20/07/2012, le Conseil Municipal a accepté la création d'un nouveau CUI-CAE (Contrat Unique d'Insertion) « Espaces verts et Voirie ».

Monsieur Le Maire propose d'embaucher Monsieur Luc COCU à ce poste à partir du 01er août 2012 un entretien préalable ayant déjà eu lieu.

La convention du CUI-CAE sera signée entre la Commune et POLE EMPLOI dans les conditions ci-dessous :

- Type de contrat : Contrat à durée déterminée (CDD) de 8 à 10 mois renouvelable une fois dans la limite d'une durée totale de 18 mois.
- Prise en charge de l'Etat à 70 %
- Temps de travail : 22 heures hebdomadaires

Au vote, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire, par 6 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (COLLENOT/LABROUSSE)

- A signer la convention avec Pôle Emploi.
- A renouveler le contrat au terme des 8 ou 10 mois si nécessaire, suivant les dispositions en cours et à venir.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2012.

### **4. Recrutement d'un agent non titulaire pour besoin occasionnel**

Le contrat de Julie Louis, en poste au secrétariat de la mairie se termine le 31 juillet 2012. Le décret en vigueur ne permet pas de renouveler une fois supplémentaire la convention avec pôle emploi.

Etant donné que les divers projets engagés sur la commune engendre un surcroît de travail administratif et qu'il est donc nécessaire de recruter du personnel, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de recruter des agents non titulaires en contrats à durée déterminée pour besoins occasionnels et ainsi de continuer à employer Julie Louis aux conditions suivantes :

- Poste : Adjoint administratif
- Type de contrat : CDD pour besoin occasionnel
- Durée : 5 mois (fin de contrat le 31 décembre 2012)
- Durée hebdomadaire : 24 heures hebdomadaires

Au vote, le Conseil Municipal, par 6 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE (COLLENOT) et 1 ABSTENTION (LABROUSSE).

- Autorise le Maire à recruter Julie Louis du 01 août au 31 décembre 2012 en contrat à durée déterminé au poste d'adjoint administratif.
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### **5. Stage SARAH GAUTIER du 04 au 29 Juin 2012 : Indemnités frais kilométriques**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la jeune Sarah GAUTIER (âgée de 17 ans) domiciliée sur la Commune de Massac (distance Brie-sous-Matha / Massac 8 Km) a effectué un stage du 04 au 29 juin 2012 au sein de notre collectivité dans le cadre de son projet scolaire et professionnel (Bac Pro Accueil et bureautique). Sarah GAUTIER a rempli avec efficacité les missions qui lui ont été confiées, son travail s'est montré exemplaire.

Monsieur le Maire propose de lui verser une indemnité forfaitaire de 50 € pour ses déplacements.

Le Conseil Municipal, APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

- AUTORISE le maire à verser la somme de 50 € pour indemnité forfaitaire.
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

### **6. Contrat d'apprentissage : Alexis CHITOUR**

Afin de contribuer à l'insertion des jeunes dans les milieux professionnels, Monsieur le Maire propose de mettre en place un contrat d'apprentissage à partir de septembre 2012 pour une durée de 2 ans et propose de recruter Alexis CHITOUR qui a fait un stage concluant sur la commune au printemps dernier et qui entame un CAP Agent de maintenance des bâtiments de collectivités en alternance dès la rentrée prochaine.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le recrutement d'Alexis CHITOUR en contrat d'apprentissage dès la rentrée de septembre prochain par 6 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (COLLENOT-LABROUSSE)

Dans le cadre du Pacte de Confiance pour l'Emploi des jeunes, le Conseil Général accorde une aide de 1400 € annuelle.

## 7. FRIL Travaux mairie 2<sup>ème</sup> tranche: Délibération

Vu l'avis défavorable de l'État au titre de la DETR 2012, le Maire expose au Conseil Municipal les travaux prévus dans la deuxième tranche du projet de rénovation mairie concernant l'aménagement intérieur des salles associatives, l'accessibilité et la mise aux normes des locaux et ses abords.

Dans le cadre de cette opération, la collectivité pourrait éventuellement bénéficier du Fond Régional d'Intervention Locale (FRIL) auprès du Conseil Régional.

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

- Le coût prévisionnel s'élève à 55 934,02 € HT soit 66 659,45 € TTC.
- FRIL : aide maximum soit 80 % (44 747,22 € HT)
- Prêt : 20 % (11 868,04 € HT)

- Considérant la nécessité d'améliorer l'accessibilité handicapés à la mairie et de ses abords pour se conformer aux obligations,
- Considérant l'obligation de mise aux normes des locaux en terme de sécurité, d'électricité, de chauffage et de mise en place de sanitaires pour personne à mobilité réduite,
- Considérant le projet d'aménagement des locaux (salles associatives),
- Vu les devis présentés pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide de demander une subvention au taux maximum auprès du Conseil Régional
- autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à cet effet à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 8. SIGNALISATION : Demande de subvention auprès du Conseil Général 17

Dans le cadre du fond de répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation au titre de l'exercice 2012 est affectée au financement des opérations citées dans le courrier de la Direction des Infrastructures.

Le taux de subvention est fixé à 40 % de la dépense HT réalisée pour les communes de moins de 5 000 habitants sachant que le Département ne pourra retenir qu'une seule opération par commune et par an.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une aide financière auprès de la Direction des Infrastructures du Conseil Général de la Charente-Maritime pour financer l'opération suivante :

- Panneau de signalisation : Limitation de vitesse et de tonnage dans l'ensemble des rues de la commune

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'UNANIMITE et charge le Maire de demander les aides financières à l'opération citée ci-dessus.

## 9. Acquisition d'un Tracteur Renault

Considérant l'état d'usure du tracteur Renault actuel et le coût des réparations pour le remettre en état,  
Considérant la proposition d'achat d'un tracteur Renault R7751 d'occasion, année 1988, en excellent état et équipé d'un chargeur ainsi que d'accessoires divers,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 6 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (COLLENOT-LABROUSSE) :

- DECIDE d'acquérir le tracteur décrit ci-dessus au prix de 6 500 € TTC
- DONNE POUVOIR au Maire afin de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.
- DECIDE d'effectuer une décision modificative afin de financer cette acquisition et d'ouvrir un programme d'investissement pour un montant de 6500 €. Les crédits seront prélevés sur le compte 61522 (Bâtiments) de la section de fonctionnement.

## 10. Acquisition d'un échafaudage

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat d'un échafaudage d'occasion plutôt que de le louer. Cet échafaudage serait largement amorti avec le chantier de rénovation de la mairie et pourrait être utilisé ensuite pour l'entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- DECIDE d'acheter un échafaudage d'occasion
- ET DONNE POUVOIR au Maire afin de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.
- DECIDE d'effectuer une décision modificative afin de financer cette acquisition et d'ouvrir un programme d'investissement. Les crédits seront prélevés sur le compte 61522 (Bâtiments) de la section de fonctionnement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 00.